

N° 116



Le Courrier de Luzancy

Printemps – Été 2021



LUZANCY QUI REFLEURIT....

Sommaire

| | | | |
|------------------------------|-----------|--|-----------|
| Edito du maire | P3 | Période veille saisonnière | P30 |
| Conseils municipaux | P4 à P8 | ENEDIS Elagage et la sécurité | P31 |
| Taux d'imposition | P9 | Animaux de compagnie | P32 |
| Bienvenue Déborah | P10 | Boîte à idées | P32 |
| Pâques | P11 | Assistants maternelles | P33 |
| Cérémonie du 11 novembre | P11 | Etat civil | P33 |
| Hirondelle de rivage | P12 | Renseignements et adresses utiles | P34 à P35 |
| Décorations - Village Fleuri | P13 à P15 | Publicités | P36 |
| Luz'en Feux | P15 | | |
| Jeux | P16 à P17 | Une nouveauté le journal est en ligne sur notre site internet : | |
| Recettes de saison | P18 à P19 | https://luzancy.fr | |
| Agenda | P20 | | |
| Comité des Fêtes | P20 | | |
| Formulaire brocante | P21 | | |
| Au Foyer Rural | P22 | | |
| Bibliothèque | P23 | | |
| La Marne | P24 | | |
| River Protect | P25 | | |
| Informations | P26 à P27 | | |
| Sécurité des Séniors | P28 à P29 | | |



Edito du Maire



Chères Luzancéennes, chers Luzancéens,

Tandis que nous émergeons lentement de notre période d'isolement national, notre village sort lui aussi de sa torpeur et se pare de dizaines de couleurs pour aborder l'été.

Les initiatives communales tant freinées peuvent enfin prendre leur envol et nous allons rapidement pouvoir vous proposer des nouveaux axes d'amélioration pour notre village.

Dans un premier temps je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et la possibilité, enfin, de pouvoir retrouver et passer des moments conviviaux en famille ou entre amis. N'oubliez pas que la situation sanitaire reste fragile et que la vaccination permettra d'endiguer cette crise sans précédent. Pensez à vous mais aussi et surtout aux autres.

J'aimerais ensuite remercier nos agents communaux pour le travail accompli cette année. Souvent dans l'ombre, ils font le maximum pour vous aider au quotidien et entretenir la commune. Des pannes successives sur le matériel ont compliqué la tâche d'entretien des espaces verts mais nous espérons en avoir terminé avec cette guigne matérielle et la modernisation progressive de l'existant nous permettra de travailler plus efficacement à l'avenir.

En attendant la préparation de notre fête communale de septembre, et sous réserve de nouvelles contraintes sanitaires, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, de bonnes vacances.

Le Maire, Gautier Sauvage.

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un et le six Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Luzancy, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier, Maire.

PRESENTS : Mmes Mrs DERRIEN Nicolas 1^{er} Adjoint, HERAULT Laurence 2^{ème} Adjoint, CANINI Joëlle 4^{ème} Adjoint, DA FONSECA PERREIRA Manuel, URBAIN Patrice, GIRAUD Vicky, COUDERC Jérémy, CHAUDOT Laurie, KALUZNY Ludivine.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Mrs BEAUVOIS Jocelyn 3^{ème} Adjoint qui donne pouvoir à DERRIEN Nicolas, CHARLET Alain qui donne pouvoir à CANINI Joëlle, DAVOUST Eric qui donne pouvoir à HERAULT Laurence, QUENTIN Fanny qui donne pouvoir à Kaluzny Ludivine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CANINI Joëlle.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020. En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1/Compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier, Maire,

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/Compte administratif 2020

Monsieur DERRIEN Nicolas, vice-président, élu président de séance pour le vote du compte administratif par les membres du conseil municipal, monsieur le Maire n'ayant participé ni au débat ni au vote, l'assemblée adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 qui fait ressortir :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de quatre cent quarante-neuf mille quatre-vingt-six euros et trois centimes (449 086.03 €).
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de neuf cent quarante-sept mille cinq cent dix-huit euros et dix centimes (947 518.10 €).
- soit un excédent de clôture cumulé de un million trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre euros et treize centimes (1 396 604.13€).

3/Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et constatant un excédent de fonctionnement de neuf cent quarante-sept mille cinq cent dix-huit euros et dix centimes (947 518.10 €) décide, à l'unanimité, de transférer à la section d'investissement la somme de deux cent mille euros (200 000 €) au compte 1068 du budget communal.

4/Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le Maire indique qu'au vu du budget voté ce jour 6 avril 2021 ; chapitre 65 autres charges de gestion courante compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé indique les attributions de subvention suivantes :

Compte rendu du Conseil Municipal

Centre 77 : mille euros (1 000 €),
La croix rouge : cinq cents euros (500 €),
Le secours catholique : cinq cents euros (500€),
Le secours populaire : cinq cents euros (500 €),
Les petits loups de Luzancy : mille euros (1 000 €),
Les restaurants du cœur : cinq cents euros (500€),
Ligue contre le cancer : trois cents euros (300€),
SPA Vaux le Pénil : cent euros (100€),
Autres : sur délibération (1 800€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au versement des subventions susmentionnées et votées dans le cadre du budget primitif 2021.

5/Vote du taux des taxes 2021

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux 2020 (18%) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, des taux de taxes suivants :

- Taxe foncière/Bâti : 38.74 %
- Taxe foncière/Non Bâti : 45.49 %

6/Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame la Trésorière de la Trésorerie de Coulommiers a communiqué à Monsieur le Maire un état des produits irrécouvrables pour un montant de 12 366.50 euros. Cet état concerne des recettes pour lesquelles les poursuites engagées en vue du recouvrement de la créance se sont révélées infructueuses.

Vu l'instruction M14 du 23 Janvier 2007 qui précise que cette admission doit faire l'objet d'un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » appuyé de la décision de l'assemblée délibérante,

Vu le budget 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en compte ces produits en non-valeur pour une somme de 12 336.50 euros à imputer sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget communal.

7/Vote du budget unique 2021

Le Budget Unique 2021 présenté par monsieur le Maire et voté par section est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal

Ledit budget s'équilibre en recettes et dépenses :

Un million trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros et trente-deux centimes (1 380 098.32 €) pour la section de fonctionnement,

Sept cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-six centimes (747 295.46 €) pour la section d'investissement.

8/Création d'une régie d'avance

Vu le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 Mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal S5 No 20/2020 du 05 Juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est institué une régie d'avances de dépenses auprès du service administratif de la Mairie de Luzancy,

Article 2 :

Cette régie est installée 7 rue de la Mairie 77138 LUZANCY,

Article 3 :

La régie fonctionne du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Article 4 :

La régie paie les dépenses de fonctionnement suivantes :

| Libellé | Numéro de compte |
|--|------------------|
| Achats denrées alimentaires périssables | 60623 |
| Frais postaux | 66261 |
| Abonnements et publications | 6281 |
| Frais de réception et représentation | 66257 |
| Vignettes et timbres fiscaux | 6354 |
| Fournitures de petit équipement | 60632 |
| Fournitures administratives | 6064 |
| Carburants | 60622 |
| Redevances pour concessions, brevets, licences | 654 |

Compte rendu du Conseil Municipal

Article 5 :

Les dépenses et achats sur internet désignés à l'article 4 sont payés par carte bancaire,

Article 6 :

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la DDFIP de Seine et Marne,

Article 7 :

L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination,

Article 8 :

Le régisseur verse auprès de la perception de Coulommiers la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois,

Article 9 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixée à 2 000 euros,

Article 10 :

Le régisseur est assujéti au cautionnement selon la réglementation en vigueur,

Article 11 :

Le Maire de Luzancy et le comptable public assignataire de Coulommiers sont chargés, chacun en ce qui le concernant de l'exécution de la présente décision.

9/Prix d'acquisition de la cave sous voirie située

Vu la délibération numéro S7 n°54/2020 en date du 22 Octobre 2020 pour l'acquisition d'une cave voutée située sous voirie 2 rue de la Croix du Bac,

Monsieur le Maire propose le paiement par la commune de l'intégralité des frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de payer l'intégralité de frais d'acte dans le cadre de l'acquisition de la cave sous voirie 2 rue de la Croix du Bac.

10 / Convention avec la Préfecture de Seine et Marne pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire présente le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment en diminuant les coûts liés aux impressions papier et à l'envoi des actes mais aussi en réduisant les délais de saisie et de transmission ainsi que les risques d'erreur.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2131-1 et L 2131-2, L 3131-1 et L 5211-3,

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie ainsi que les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Compte rendu du Conseil Municipal

Sont concernées par ce dispositif : les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

Considérant que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant après consultation dans le cadre du code des marchés publics que la société JVS, a été retenue en tant que tiers de télétransmission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

Autorise Monsieur le Maire à signer du contrat avec le tiers de télétransmission

Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention avec la Préfecture

11/Approbation des adhésions des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils, Lescherolles au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de PNR Brie et Deux Morin

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral numéro DRCL-BCCL-2012 n°45 en date du 26 Décembre 2012 portant approbation des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

Vu la délibération numéro en date du portant adhésion de la commune de Luzancy au syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

Vu la délibération numéro 2021-01 du comité syndical du 29 Janvier 2021 du syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin portant approbation des adhésions des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles,

Vu le courrier du Président du SMEP du projet PNR Brie et des deux Morin en date du 12 Mars 2021,

Considérant que les collectivités membres du SMEP du projet de PNR Brie et des deux Morin doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au syndicat mixte d'étude et de préfiguration (SMEP) du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin et autorise le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté Préfectoral, les adhésions précitées.

Séance levée à 21 h 25

Taux d'imposition

Pourquoi la part communale augmente pour la taxe foncière Bati ?

Jusqu'en 2020 la part qui était perçue par le département était reversée à la commune.



Cette part départementale n'existe plus donc pour que la commune ait les mêmes revenus et qu'elle puisse continuer à fonctionner correctement, il convient d'augmenter la part communale de ce revenu départemental disparu.

Ainsi au niveau pression fiscale pour les habitants rien ne change en valeur absolue.

| TAXE FONCIERE | TAUX COMMUNE | TAUX DEPARTEMENT | TOTAL |
|---------------|--------------|------------------|--------|
| 2020 | 20,74% | 18% | 38,74% |
| 2021 | 38,74% | 0 | 38,74% |

Bienvenue Déborah



Depuis le 3 mai dernier, l'équipe de nos agents s'est renforcée au niveau de l'accueil et du secrétariat.

Déborah Loison nous a rejoint.

Avec Blandine, elles forment un duo de choc pour vous accompagner au quotidien pour l'ensemble de vos démarches.

Leurs principales missions :

- Accueillir, renseigner les administrés.
- Instruire les dossiers sur les domaines de :
 - l'état civil,
 - les élections,
 - l'urbanisme,
 - l'aide sociale.
- Assister les élus dans la préparation du conseil municipal.
- La rédaction de documents administratifs et techniques.
- Élaboration des documents administratifs et budgétaires :
 - Assurer les procédures budgétaires et comptables,
 - gérer la trésorerie,
 - préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget,
 - Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.

Encore un grand merci à l'ensemble de nos agents pour le travail qu'ils effectuent au quotidien.

Pâques



A l'occasion de Pâques, les agents ont encore redoublé d'ingéniosité pour proposer une animation aux enfants de la cantine.

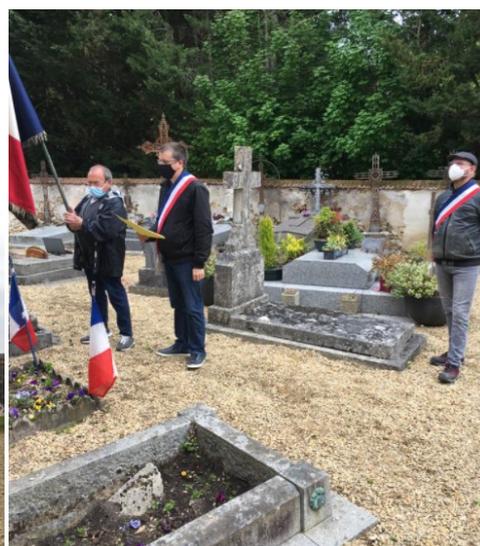
- * Un concours de dessin, les chefs-d'œuvre des enfants ont été affichés à l'entrée de la Mairie.
- * Une chasse aux œufs a été organisée dans la cour de la Mairie.

Cérémonie du 8 mai



En raison des conditions sanitaires, la cérémonie du 8 Mai s'est déroulée en comité restreint avec les membres du conseil.

Le discours de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants a été lu, s'en est suivi un moment de recueillement sur les différents monuments de la commune.



Hirondelle de rivage

Le lundi 24 mai nous avons été contactés par la police de l'environnement pour nous informer de l'arrivée d'une colonie d'hirondelles de rivage sur un chantier de construction d'une habitation. Le chantier a été arrêté le temps de la nidification.



L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) est un passéridé migrateur de la famille des Hirundinidae.

L'hirondelle de rivage se reproduit dans des cavités à des endroits bien spécifiques. Elle est donc facile à reconnaître. Voici à quoi elle ressemble :

- 2 cm de long (plus petit qu'un moineau domestique)
- queue d'hirondelle légèrement fourchue
- dos et ailes gris-brun
- ventre et cou blancs, avec collier pectoral marron



Au menu => La chasse de l'hirondelle de rivage est spectaculaire. Elle file au-dessus de l'eau pour attraper de petits insectes en plein vol.

Habitat => L'hirondelle de rivage est un oiseau migrateur. Elle fait son apparition dans notre pays de mars à juin. Pendant la saison de reproduction, elle cherche les flancs escarpés des berges de rivières pour y creuser un nid. De nos jours, elle niche également dans des murs artificiels raides, comme dans les carrières de sable, de gravier et d'argile. Notre hirondelle de rivage hiberne dans le sud-ouest de l'Afrique. Avant d'entamer le voyage, on peut les trouver dans de grandes roselières. Elles partent pour leur zone d'hivernage de fin juillet à octobre.

L'hirondelle de rivage et l'amour => Les hirondelles de rivage préfèrent se reproduire en groupe. En été, elles forment des colonies de plus de 50 couples. Avant de déménager vers un nouvel emplacement, elles se rassemblent en nuées au-dessus du nouveau lieu de nidification potentiel pendant quelques jours pour en évaluer la pertinence. Le mâle de la petite hirondelle creuse une cavité dans des parois verticales et abruptes. Cette galerie doit avoir une zone de décollage et d'atterrissage bien dégagée. Le couloir menant au nid peut mesurer de 60 à 120 cm de profondeur. Il se termine par une chambre de nidification. La pièce est confortablement meublée au moyen de matériaux doux tels que de l'herbe, des poils et des plumes. La femelle couve pendant quinze jours entre mai et août. Quatre à six poussins voient le jour et restent dans le nid pendant 20 à 24 jours. Lorsque la météo est clémente pendant une longue période, les parents tentent une deuxième ponte. Ils se déplacent souvent vers une autre colonie pour la mener à bien.

Relation avec les humains => En raison de l'exploitation et du renforcement des berges par l'homme, les aires de reproduction naturelles de l'hirondelle de rivage disparaissent. Le petit oiseau s'adapte facilement et accepte maintenant de nicher dans des carrières d'argile, de pierres et dans les sablières. Ce passéridé peut également être vu sur des chantiers de construction lorsque des trous sont creusés en vue d'y établir des fondations. Les hirondelles de rivage qui s'y reproduisent ne doivent pas être dérangées. Les travaux de construction ne pourront reprendre qu'après la saison de reproduction. Lorsque des fosses sont creusées pour y faire des fouilles ou pour un chantier, il est recommandé de garder toujours un mur libre capable d'accueillir l'hirondelle de rivage.

Décorations - Village fleuri



Suite aux retours positifs des habitants et surtout des enfants de Luzancy sur les décorations de Noël dans la cour de la mairie, nous avons décidé de renouveler l'expérience.

C'est ainsi que les œufs géants et les lapins sont venus égayer la cour pendant plusieurs semaines. Les employés municipaux ont embelli le décor grâce aux magnifiques dessins faits par les enfants de la cantine. Nous les en remercions grandement. L'arrivée de l'été, a elle aussi vu la cour se métamorphoser pour l'occasion.



Luzancy Fleuri

L'équipe municipale a décidé d'aller plus loin, en fleurissant plusieurs espaces et monuments, courant mai et juin.



D'autres projets sont à l'étude, mais certains calvaires ou autres espaces demandent quelques travaux de rénovation afin d'être remis en valeur et de nouveau fleuris. Ainsi les fleurs de saison ont retrouvé les jardinières en pierre.

Sur Messy, autour du calvaire et des chênes centenaires, les espaces verts ont été entièrement refaits.

Sur Courtaron le rond-point a pris quelques couleurs.



Luzancy Fleuri



Merci à M. Dos Santos François de nous avoir offert ses anciens pneus de voiture qui nous ont permis une fabrication artisanale de jardinières sur Courtaron et une partie de Vauharlin.

Luzancy en Feux

L'équipe du Comité des Fêtes était à pied d'œuvre dès vendredi 18 juin pour vous proposer une soirée festive dans le respect des gestes barrières, le samedi 19 juin.

Cela faisait plus de 9 mois que tous attendaient la reprise ...

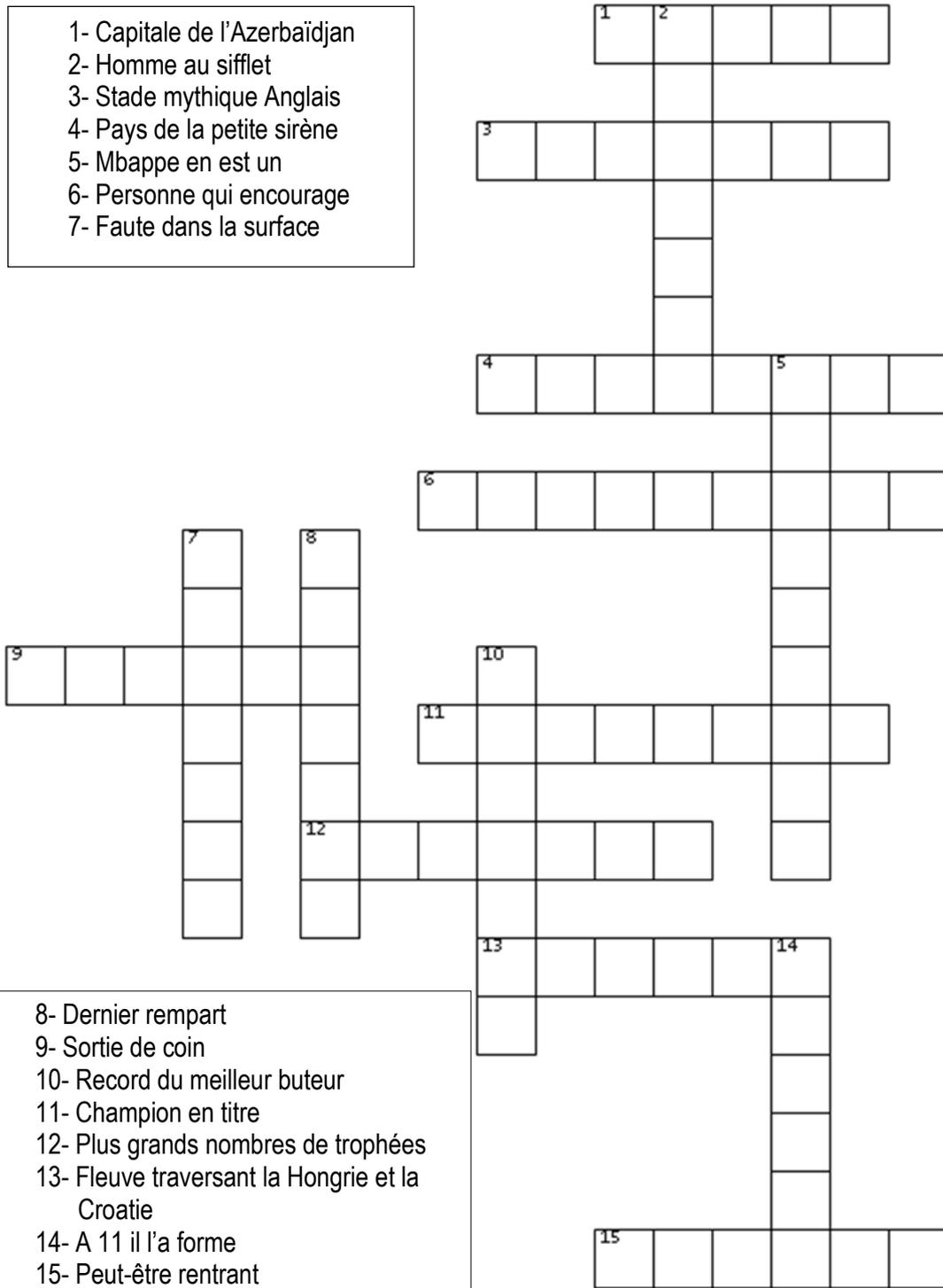
Mais l'orage a été plus fort ! Et nous a empêché de vous faire profiter d'une super soirée avec le groupe **Bigpep**.

Merci à toutes les personnes présentes qui sont rentrées bien mouillées !



Mots fléchés

- 1- Capitale de l'Azerbaïdjan
- 2- Homme au sifflet
- 3- Stade mythique Anglais
- 4- Pays de la petite sirène
- 5- Mbappe en est un
- 6- Personne qui encourage
- 7- Faute dans la surface



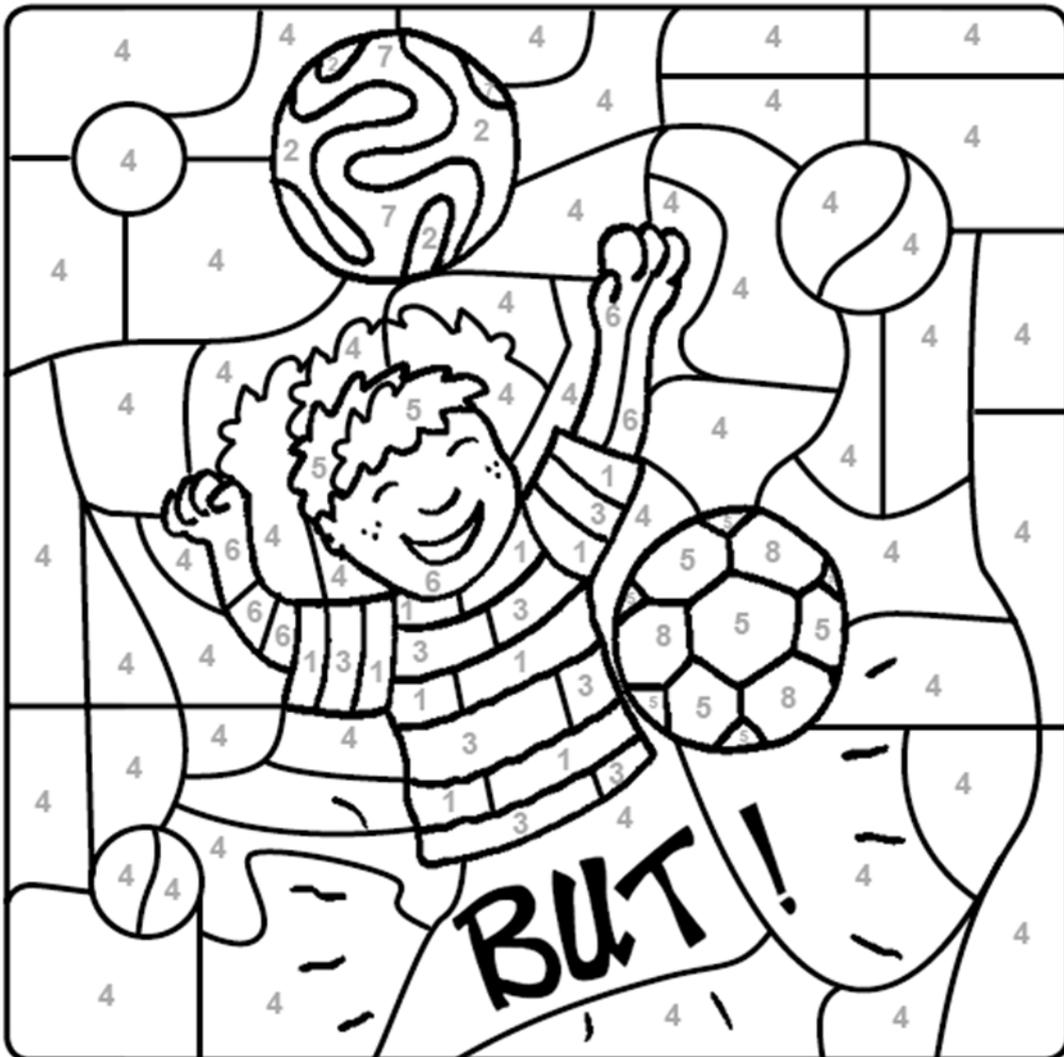
- 8- Dernier rempart
- 9- Sortie de coin
- 10- Record du meilleur buteur
- 11- Champion en titre
- 12- Plus grands nombres de trophées
- 13- Fleuve traversant la Hongrie et la Croatie
- 14- A 11 il l'a forme
- 15- Peut-être rentrant

Réponse :
 1- Bakou 2- arbitre 3- Wembley 4- Danemark 5- Attaquant 6- supporter 7- penalty 8- gardien 9- corner
 10- Ronaldo 11- portugal 12- Espagne 13- Danube 14- équipe 15- poteau

Coloriage Magique

Coloriage magique

Colorie selon les codes pour découvrir ce qui se cache dans le dessin.



Recette méditerranéenne

Et voilà, c'est l'été. Quelle agréable et douce saison. Je vous propose de voyager à travers quelques spécialités pleines de soleil ... et de découvrir au cours de notre balade méditerranéenne quelques plats et desserts qui sentent bon les vacances.

Pour commencer, arrêtons-nous à Nice et partageons une belle salade niçoise.

C'est une simple salade de crudités, festival de légumes du moment et pourtant, elle est connue dans le monde entier. La salade niçoise est l'un des éléments phares de la candidature de la cuisine niçoise au patrimoine immatériel de l'Unesco.

Ingédients :

Salade mesclun (du niçois mesclum) qui est un mélange de plusieurs salades, des tomates, des fèves (ce sont des petites fèves fraîches de préférence mais vous pouvez en trouver en surgelé), 1 boîte de thon au naturel, des artichauts violets (fraîs ou en conserve), des œufs durs, 1 poivron vert doux, des anchois, 2 cébettes (ce sont des petits oignons verts), des radis, des petites olives noires niçoises (bien sûr), 1 gousse d'ail (à frotter sur le plat de service), des feuilles de basilic, sel, poivre et huile d'olive.

Très important, pour une explosion de saveurs lors de sa préparation, il faut empiler les ingrédients au lieu de les mélanger (dans sa composition, pas de pommes de terre ni de haricots verts, si vous voulez rester sur le plat d'origine).



Quittons Nice par la côte direction Menton. Une jolie légende est attachée à l'origine de la ville et de son symbole : **le citron**.

"Eve, chassée du paradis terrestre avec Adam, en emporta un fruit d'or...Adam, redoutant la colère divine, lui demanda de jeter ce fruit. Après avoir franchi des montagnes, des vallées et des plaines, ils aperçurent la baie de Garavan. Le golfe, la douceur du climat, la végétation luxuriante... Tout rappelait à Eve la douceur de l'Eden. Elle y enterra le citron. Et en ce lieu naquit un petit paradis, Menton"

En réalité, c'est que Menton dispose d'un climat méditerranéen exceptionnel avec des hivers doux et ensoleillés et des étés chauds et secs. On dit souvent que Menton dispose d'un climat quasi subtropical. On y retrouve des plantes exceptionnelles, et tout y pousse facilement.

Si vous visitez Menton, vous verrez le citron décliné sous toutes ses formes (savon, confitures, objets de décorations, liqueur...), et même si la tarte citron n'est pas née à Menton, profitons de cet agrume subtil pour une note acidulée.



Recette méditerranéenne

Les ingrédients pour la pâte sablée : 250 gr de farine, 125 gr de beurre, 70 gr de sucre, 2 œufs, 1 pincée de sel et 5 cl d'eau.

1 Préparer la pâte : préchauffer le four à 180°C ou thermostat 6. Blanchir les jaunes et le sucre avec un peu d'eau (réserver les blancs). Mélanger aux doigts la farine et le beurre coupé en petits morceaux pour obtenir une consistance sableuse. Verser au milieu de ce sable le mélange liquide. Former une boule avec les paumes et fraiser 1 ou 2 fois. Etaler la pâte directement sur du papier sulfurisé et garnir le plat à tarte avec la pâte piquée avec une fourchette. Mettre du papier sulfurisé et recouvrir de haricots secs. Laisser cuire 10 minutes (la pâte ne doit pas colorer ou très peu).

Les ingrédients pour la crème : 180 gr de sucre, 2 œufs entiers + 2 jaunes, 2 citrons, 20 cl de crème fraîche, 1 pincée de sel.

2 Réaliser la crème : dans un saladier, mélanger 2 œufs entiers et 2 jaunes (mettre les blancs de côté) la crème fraîche et le sucre. Ensuite, ajouter le jus des 2 citrons ainsi que leur zeste râpé très finement. Sortir la pâte du four, enlever les haricots et mettre le mélange. Enfourner pendant 30 minutes.

Les ingrédients pour la meringue : 150 gr de sucre glace, 4 blancs d'œufs.

3 Pendant ce temps, préparer la meringue : utiliser les 4 blancs d'œufs, ajouter une pincée de sel et battre en neige. Quand ils sont fermes, ajouter doucement le sucre glace en continuant de battre.

4 Pour finir lorsque la tarte est cuite, répartir la meringue sur la crème au citron puis faire cuire encore 10 minutes afin que la meringue soit légèrement dorée. Laisser la tarte dans le four éteint pendant 40 minutes pour une meringue croquante.

Nous sommes tellement près de nos voisins Italiens qu'une petite visite culinaire s'impose tout naturellement à nous.

L'été c'est la pleine saison de la tomate. La tomate, on sait tous que c'est un fruit léger, riche en fibres, en vitamines et en minéraux, un super anti oxydant et autres bienfaits insoupçonnés pour notre santé. En résumé à consommer presque sans modération.

Chez moi la tomate c'est à toutes les sauces, crue avec quelques copeaux de parmesan, un peu de basilic et un soupçon d'huile d'olive, cuite dans les plats mijotés ou sur une belle pizza, ...et bien sûr en sauce.

Pour sublimer toutes les pâtes (fraîches comme sèches) on a pas trouvé mieux qu'une bonne sauce bolognaise. Je vais vous livrer la recette de ma grand-mère.

Ingrédients :

500 gr de paleron de bœuf ou autre viande à bourguignon, 200 gr de chair à saucisse, 1 oignon, 1 carotte, plusieurs gousses d'ail, des tomates bien mûres, huile d'olive, sel, poivre, noix de muscade, basilic et 2 feuilles de laurier.

Faire revenir votre oignon dans une cocotte avec l'huile d'olive, ajouter la viande (après l'avoir hachée) et la chair à saucisse, faire bien dorer le tout, ajouter 1 carotte coupée en petits morceaux, mettre de l'ail, sel, poivre, muscade.

Pendant que la viande mijote doucement pour avoir une belle robe dorée, peler les tomates en les plongeant quelques secondes dans l'eau bouillante, les couper en morceaux et les ajouter à votre viande. Ajouter une partie du basilic ciselé.

Laisser mijoter doucement jusqu'à ce que la sauce prenne une belle couleur rouge ambrée. Cuisson lente pendant 3 h 30. (suivant les tomates que vous utiliserez il sera nécessaire ou pas d'ajouter un peu d'eau).

En fin de cuisson rajouter quelques feuilles de basilic. Servez sur des pâtes fraîches ou sèches (cuisson al dente), et n'oubliez pas le parmesan râpé.



AGENDA



Les évènements annoncés sont sous réserve des conditions sanitaires :

- 11 juillet reprise des **Luz'Anciennes**.
Rencontre avec les automobiles anciennes, jeunes anciennes, et d'exception au parc de Luzancy.
Plus de renseignements : joindre Claude Piré en charge de cette animation <https://www.facebook.com/lesluzanciennes/>
- 31 juillet et 1er août montée historique à Saacy sur Marne
- 1er week-end de septembre Luzancy en fêtes (feu d'artifices, fête foraine, brocante, goûter des enfants...)
- Halloween
- Repas du CCAS
- Noël des enfants

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes a besoin de bénévoles pour pouvoir continuer à vous proposer de belles animations.

Que vous soyez un peu ou très disponible, il y a toujours une place dans une équipe. Jeunes ou moins jeunes, venez rejoindre cette formidable équipe.

N'hésitez pas à contacter Mme Vicky Giraud présidente de l'association.

Tel : 06 52 58 54 80

Email : comitesdesfetesdeluzancy@gmail.com

Site internet : <https://Facebook.com/comitedesfetesdeluzancy>

Formulaire d'Inscription BROCANTE DE LA FÊTE PATRONALE

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021
Organisée par le Comité des Fêtes

RENSEIGNEMENTS :

4 € le mètre linéaire

comitesdesfetesdeluzancy@gmail.com

Mme Vicky GIRAUD tel : 06 52 58 54 80

Inscription au foyer rural le mardi 20 juillet et mardi 24 août de 18h00 à 20h00

Nom : _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Date et lieu de naissance: _____

Pièce d'identité fournie: _____

N°: _____

Délivrée le: _____

Par: _____

Nombre de mètres souhaités : _____

Je, soussigné, _____ atteste par la présente être un particulier,
ne vendre que des objets personnels et usagés, et ne pas avoir effectué plus
de deux ventes au déballage cette année.

Signature:

Pour que votre inscription soit complète joindre :

- Ce formulaire d'inscription.
- Votre règlement en chèque de préférence
- La photocopie d'une pièce d'identité.

Nous vous rappelons, que la Brocante occupera la rue du Général Leclerc (celle-ci sera interdite à la circulation).

L'association vous propose un stand de restauration rapide: viennoiseries, frites, grillades, boissons...

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Au Foyer Rural - - Location de la salle



Depuis de nombreuses semaines, les locations de la salle pour des festivités en famille ou entre amis ont dû être annulées.

La situation sanitaire que nous avons connue s'étant enfin améliorée, les locations vont pouvoir reprendre mais, si toutefois, la pandémie repartait, nous serions dans l'obligation de les annuler de nouveau.

La salle peut être mise à disposition dès le vendredi soir 18h jusqu'au dimanche soir.

Pour les habitants de Luzancy, le tarif est de 180,00€.

Une attestation d'assurance ainsi que 2 chèques de caution sont également demandés.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter :

Mme Gisèle MARIE qui vous donnera de plus amples renseignements.

Tél : 01 60 23 74 88



Salle du FOYER RURAL
Section Gymnastique - Saison 2021 - 2022
Informations



Les cours de Gym reprendront le jeudi 09 Septembre - avec 1 Essai gratuit.

Chaque jeudi soir de 20h à 21h, suivant un programme établi par **Virginie MEYNOT** les cours de Gym pourront enfin reprendre si la situation sanitaire le permet.

- Gym douce : Pilates - Yoga Fit...
- Cardio : Step - Lia - Aérobic - Zumba...
- Renforcement musculaire : Musculation avec petit matériel - Circuit training - T . A . F
(Taille - Abdos - Fessiers)

Tarif pour l'année :

Adhésion obligatoire: 10,00€, ce qui vous donne aussi accès à la bibliothèque.

Cotisation pour les cours: Adultes 80,00€ - 1/2 tarif pour les collégiens, lycéens et le 2ème membre d'une même famille.

Cours variés et ambiance agréable, facilités de paiement proposées.

Renseignements :

Mme Gisèle MARIE : 01 60 23 74 88

Merci de laisser un message.

-- Bibliothèque --

-- Bibliothèque du Foyer Rural – Nouveaux livres --

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.



- Rien ne t'efface :
Michel BUSSI - Roman
- Ces oranges là :
Sandrine COLLETTE - Roman
- Fille :
Camille LAURENCE - Roman
- Le crépuscule des fauves :
Marc LEVY - Roman
- La princesse au petit moi :
Jean Christophe RUFIN - Policier, mystère
- Corentine :
Roselyne BACHELOT - Récit
- Fauves :
Eric MERCIER - Policier
- La chasse :
Bernard MINIER - Policier
- L'inconnu de la poste :
Florence AUBENAS - Policier
- La petite dernière :
Fatima DAAS - Roman

- Tant qu'il y aura des cèdres : Pierre JARAWAN - Roman
- L'anomalie : Hervé LE TELLIER - Roman - Prix Goncourt 2020

-- Permanences à la bibliothèque --

La situation sanitaire progresse doucement mais les conditions de distribution des livres restent les mêmes pour l'instant.

Extrait de la réglementation officielle:

« Les bibliothèques adaptent leur jauge à 4m² et à 1 siège sur 2 en configuration assise. »

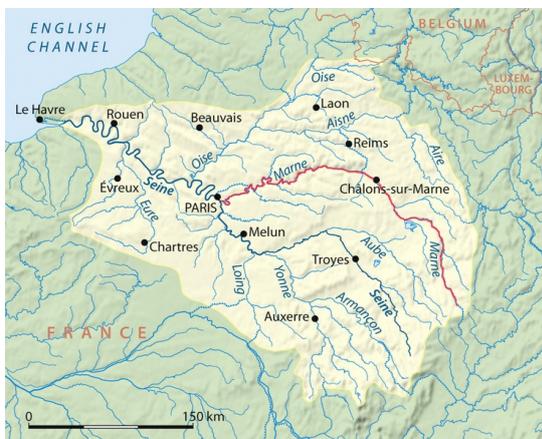
Tout devrait bientôt rentrer dans l'ordre !

La date des vacances arrive, profitez bien de ce changement tant attendu.

Pour toute info, contacter Mme Nicole CHARLET - Présidente Foyer-Rural
Tél: 01 60 23 52 10



La Marne



Souvent, on ne fait plus attention à ce que nous avons sous nos yeux, la beauté de nos paysages, les forêts, notre rivière la Marne, alors mettons-la à l'honneur si vous le voulez bien.

La Marne prend sa source sur le plateau de Langres et se jette dans la Seine au niveau d'Alfortville / Charenton le Pont.

Son nom provient du gaulois matra (mère, nom divinisé dans le sens de rivière-mère).

Au pied du rocher abritant la grotte de Sabinus se trouve la source de la Marne. Elle va parcourir 515 km avant de se jeter dans la Seine. Elle traverse 215 villes et villages répartis sur 7 départements : la Haute Marne, la Marne, l'Aisne, la Meuse (1 seule commune) la Seine et Marne, la Seine St Denis et le Val de Marne. La Marne est le confluent de pas moins de 40 affluents (24 ruisseaux et 16 rivières).

(Petite révision :

- Confluent = le lieu où deux rivières se joignent et mêlent leurs eaux.
- Affluent = Cours d'eau qui se jette dans un autre plus important).

C'est la 5ème plus grande rivière de France (dans 1 classement par la distance parcourue sur le territoire français) et la plus grande à l'est du bassin parisien. C'est aussi le principal affluent de la Seine. Sur Luzancy, la Marne entoure de ses méandres notre village sur une distance de 8 km.

Depuis sa source et sur tout son parcours elle nous offre toutes ses richesses, qu'il s'agisse de la pêche ou d'activités nautiques comme le kayak, l'aviron, le ski nautique, le paddle, mais également pour nous faire danser et nous régaler dans ses fameuses guinguettes de bord de Marne comme par exemple "chez Génène".

Malheureusement, aujourd'hui, il faut bien constater que notre rivière comme beaucoup d'autres est bien malmenée, polluée, souillée, utilisée comme réservoir à déchets. Sur une dizaine de kms, pas moins de 10 carcasses de voitures, des dizaines et des dizaines de pneus, des plastiques en tout genre !

Quel constat affligeant, désolant, mais rien n'est irréversible si nous le décidons tous ensemble.

Une toute jeune association, RIVER PROTECT, a décidé d'agir, de ne pas baisser les bras devant ce désastre écologique. Nous les mettons à l'honneur et souhaitons les soutenir dans leur démarche.

RIVER PROTECT



Nous voulions vous présenter et mettre à l'honneur une nouvelle association RIVER PROTECT qui a vu le jour début juin.

Cette association est le fruit de la réflexion suivante :
Face à l'impact de l'activité humaine sur la rivière de la Marne, l'association se donne pour but de contribuer à préserver le patrimoine naturel que constitue la rivière Marne sur le territoire des communes de Ste Aulde, Chamigny, Mery sur Marne, Luzancy...

Les actions envisagées consistent en des remédiations ponctuelles et durables sur les dégâts déjà faits et une communication sur ce que serait un usage raisonné de la rivière et de ses abords.

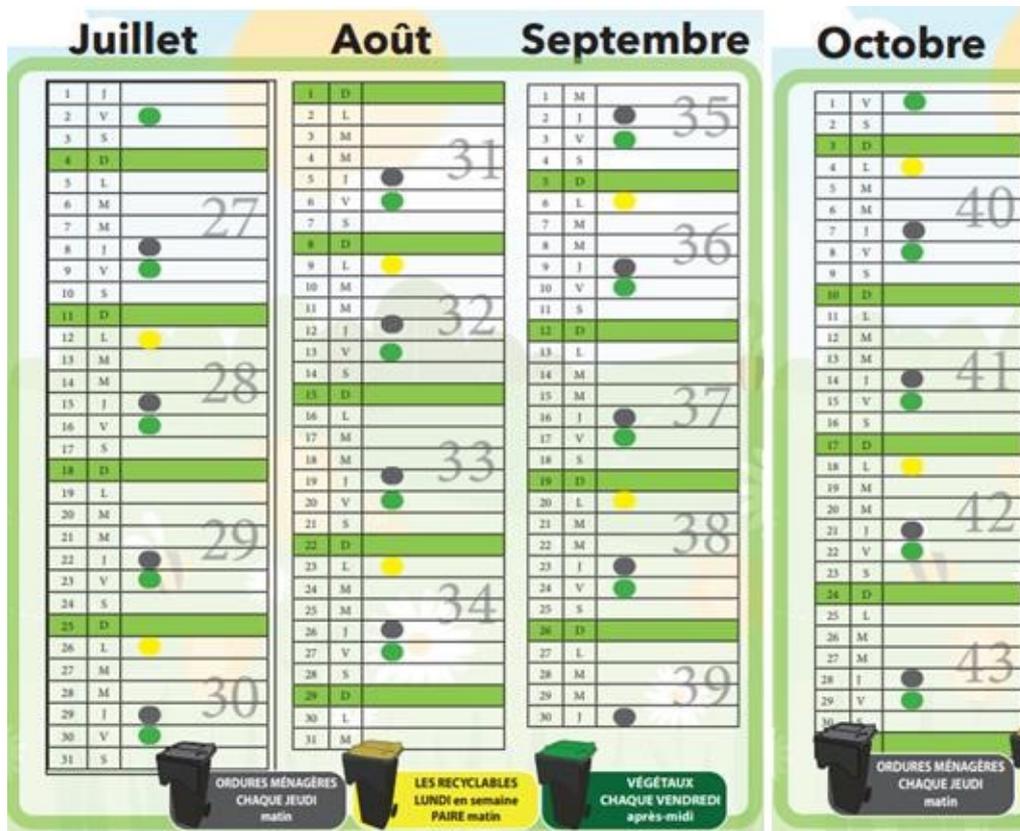
L'association entend également agir en complémentarité ou en subsidiarité de l'action des collectivités territoriales, du collectif TFP (team formule pêche) ou d'autres associations dont la vocation et l'esprit seraient comparables.



12/05/21 mise en place de plantes aquatiques type iris sur le secteur de Vaux



Calendrier des jours de collecte



Informations

Avec le printemps et l'été, la vie extérieure devient un vrai plaisir, surtout dans les villages comme le nôtre.

Cependant des règles sont à respecter, si certaines sont évidentes, d'autres sont encadrées par des textes de lois. Certaines peuvent également varier d'une commune à une autre.

Voici quelques rappels ou informations pour nos nouveaux habitants :

- Venir se présenter en mairie pour se faire connaître et régler l'administratif.
- Lorsque vous en avez la possibilité, rangez vos poubelles dans votre terrain les jours de non passage.
- Les travaux bruyants sont autorisés en semaine de 9H à 12H et de 13H30 à 19H30, le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H, le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H.
- Si vous organisez une fête dans votre jardin, pensez à prévenir vos voisins quelques jours à l'avance, et à surveiller le niveau sonore à partir de 22H.

Informations suite

- En cas de nuisance, vous pouvez contacter le 17, une amende pour nuisance sonore peut s'élever à plusieurs centaines d'euros.
- Certains chiens n'aiment pas rester seuls dehors aussi bien en journée que le soir et aboient en espérant faire revenir leurs maîtres, rentrez-les avant de partir, ils seront moins stressés. Nous vous rappelons par la même occasion que les déjections canines doivent être ramassés.
- Les brûlages de déchets verts et autres sont interdits.
- Même si les feux d'artifice dans le domaine privé sont autorisés, ils restent réglementés, il est également conseillé de prévenir la mairie en amont.
- L'entretien et le désherbage des pieds de mur jusqu'à la route est à la charge du propriétaire : ramassage des feuilles, des débris et le dégagement de la neige, l'épandage de sel ou de sable pour éviter le verglas. Si vous constatez une dégradation de la route ou du trottoir, signalez le à la mairie.
- Si vous devez abattre un ou plusieurs arbres quel qu'en soit le motif, pensez à en replanter un autre, en plus de régénérer notre oxygène, vous le verrez grandir en même temps que vos enfants et il vous apportera de l'ombre et parfois même des fruits à la bonne saison.

Nous sommes entrés dans la période de l'année où nous devons désherber régulièrement nos jardins, il existe sur le marché plusieurs produits industriels, certains produits sont biologiques, d'autres non. Même si l'utilisation de certains comme le glyphosate sont très controversés et réglementés, tous ne le sont pas et peuvent parfois être nocifs pour notre santé. Bien sûr chacun est libre d'utiliser les produits de son choix dans le respect de la Loi sur sa propriété, mais sur le domaine public, une vigilance particulière est à apporter, pensons à nos enfants. Et n'hésitez pas si vous faites le choix de produits industriels à laisser une distance entre l'endroit que vous décidez de traiter et la limite de propriété, vos voisins ne font peut être pas les mêmes choix que vous. Petites astuces de désherbage : un bon bêchage, un désherbeur thermique, un mélange eau et vinaigre. Pour **ZERO** impact sur l'environnement.

Les chemins communaux sont entretenus par les agents municipaux, les confinements successifs ont entraîné des grands rous et donc des retards pour les sociétés spécialisées dans ce type de travaux. Malheureusement, nous avons rencontrés plusieurs soucis techniques ne permettant pas aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Nous vous prions donc de nous excuser pour les gênes occasionnées.

Petites astuces contre les moustiques, vous connaissez déjà les bienfaits de la citronnelle, mais afin de profiter de vos soirées en terrasse, vous pouvez installer sur votre table des pots remplis d'eau, avec quelques rondelles de citron, de lime, quelques branches de romarin, quelques gouttes d'huiles essentielles de citron ou d'eucalyptus suivant vos préférences et une bougie flottante à la citronnelle. Vous pouvez également planter quelques clous de girofle sur des tranches de citron vert. Les moustiques n'aiment pas l'odeur des feuilles de géraniums, vous pouvez vous frotter les bras et jambes avec, afin de les repousser.

Si vous avez d'autres astuces, n'hésitez pas à nous les communiquer par la boîte à idées afin que nous puissions les partager dans les prochains numéros.



Sécurité des séniors : la télé - assistance

Le CCAS de la commune de Luzancy a signé en mai une convention de partenariat avec le N° 1 de la Téléassistance à domicile en France depuis plus de 30 ans : PRESENCE VERTE.

Ce type de prestation permet d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile de toute personne en perte d'autonomie. Il s'adresse ainsi aux seniors, aux personnes vulnérables, isolées, à ceux et celles qui souhaitent se sentir parfaitement en sécurité chez eux.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

Qu'est-ce que la téléassistance ? La téléassistance consiste à équiper une personne à son domicile d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute au moyen d'une simple pression exercée sur le bouton du médaillon ou de la montre en fonction du modèle choisi. Ce signal est immédiatement transmis et une alerte est lancée vers une centrale d'écoute.

1- Installation



Cette centrale assure une écoute permanente des appels reçus : elle dialogue avec les personnes et lance - si nécessaire - une intervention auprès :

- 1) du réseau de solidarité, c'est-à-dire les proches que vous aurez désignés lors du contrat, puis
- 2) des services de santé et d'urgence, pour vous porter secours.



**Pour la sécurité de tous, ce service fonctionne
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**

Aucune manipulation intempestive n'est reprochée

Un test 1 fois par mois est préconisé



Ce partenariat permet de bénéficier de la **gratuité des frais d'installation et de mise en service des équipements**, soit une **économie de 49€**). L'abonnement mensuel restant à votre charge fait l'objet d'un avantage fiscal à hauteur de 50% du montant des dépenses engagées (au titre des services d'aide à la personne) sous forme de réduction ou de crédit d'impôt.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez davantage d'informations, adressez vous en mairie, téléphonez au 01.60.23.61.57 ou demandez un rendez-vous auprès du CCAS (Mme Laurence Hérault).

Si vous hésitez ou si vous pensez que ce service n'est pas pour vous, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour faire le test ci-dessous :

- Quel âge avez-vous ? ----- ans Vivez-vous seul(e)? oui non
- Quel est votre réseau d'entourage : voisins ? amis ? famille ? (nombre, fréquence,...)
- Quel est votre état de santé actuel ? (maladie, fatigue,...)
- Êtes-vous déjà tombé ? oui non Avez-vous peur de tomber ? oui non
- Vous sentez-vous limité dans vos activités, déplacements, autonomie ... oui non
- Recevez-vous de l'aide de professionnels (aide ménagère, à la personne) oui non

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Période de veille saisonnière

Comme chaque année, le plan « canicule » est activé en mode de veille saisonnière depuis le 1er juin et restera effectif jusqu'au 15 septembre 2021.

Après la canicule de 2003, tout le monde se souvient du dernier épisode de l'été 2019, avec ses 2 vagues de chaleur. Météo France prévoit la survenue de canicules de plus en plus intenses et d'une durée cinq fois plus longues dans les décennies à venir.

C'est pourquoi, le Département anticipe de tels scénarios en préparant les réponses à apporter au plus vite aux populations, et notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

Le plan comporte plusieurs niveaux d'activation selon l'intensité du phénomène :

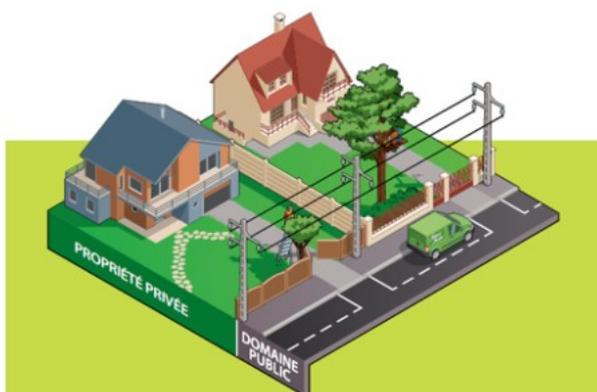
- Niveau II → pic de chaleur (vigilance jaune)
- Niveau III → alerte canicule (vigilance orange)
- Niveau IV → canicule extrême (vigilance rouge)

Suite à l'alerte "météo", les municipalités doivent s'assurer de la sécurité de leurs administrés. En plus des conseils de précaution illustrés ci-dessous, nous vous invitons à vous signaler pour bénéficier d'un éventuel appui. Que vous soyez une personne âgée, isolée ou en situation de handicap, ou que vous estimiez avoir besoin d'une aide, faites vous connaître en mairie...

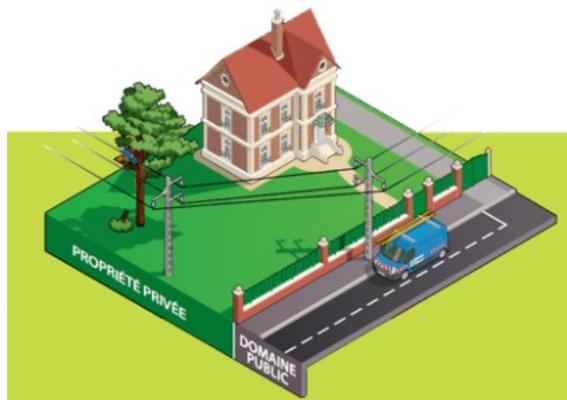


ENEDIS Elagage et la sécurité

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes.



1- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique



2- L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé

3- L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété

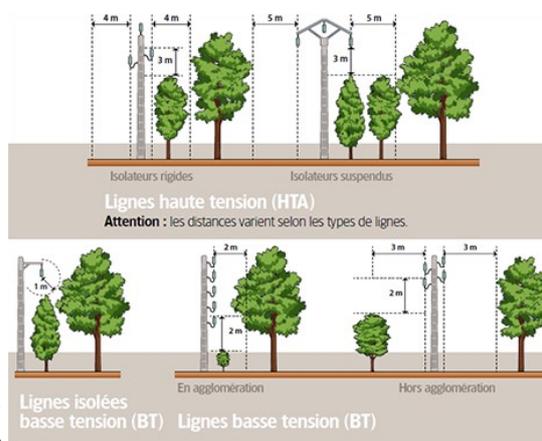


Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix.

Important :

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, est responsable des dommages causés sur la ligne. Enedis peut demander la réparation des préjudices subis.

L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).



Assistantes maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

| | | |
|----------------------------|---------------------------|----------------|
| Madame ACHOUR Christelle | 5 quater rue du 103è R.I. | 06.47.71.49.51 |
| Madame DELAMOTTE Christine | 32 allée Corot | 01.60.23.77.89 |
| Madame JACOB Vanessa | 3 rue du 103ème R.I. | 01.75.17.63.50 |
| Madame KOUTOUAN Armande | 17 rue de Marne | 01.60.01.15.43 |
| Madame MESSMER Catherine | 40 rue des Jardinets | 01.60.23.51.64 |
| Madame PETROWICHE Magalie | 8 bis rue de Marne | 06.28.08.55.15 |
| Madame PINTO Stéphanie | 9 bis rue Bellevue | 01.60.44.05.39 |

Etat Civil



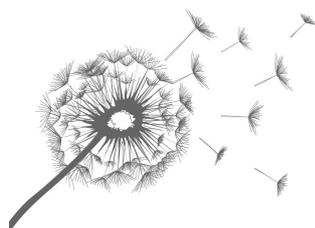
NAISSANCE:

- Elio GALLET le 29 Mars 2021
- Ayden CAVALIER JUILLARD le 16 Mars 2021.



MARIAGE / PACS:

- **PACS =>**
 - * DENANCE Camille et LEDO Antony
 - * THIBAUDEAU Clémence et ADIN Morgan
- **Mariage =>**
MENDES SOARES Joao
et
Da CONCEICAO DE OLIVEIRA VIERA Angela



DECES:

- Gérard BROCHART le 24 Février 2021
- Colette ASPHE le 30 Mars 2021
- Michaël CHAUDY le 30 Avril 2021

Renseignements et adresses utiles

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Gendarmerie : | 01.60.22.01.19 |
| Pompiers : | 01.60.24.22.90 ou le 18 |
| Police secours : | 17 |
| SAMU : | 01.64.39.01.70 ou le 15 |
| Centre Anti-Poison : | 01.40.37.04.04 (Paris) |
| Hôpital de MEAUX : | 01.64.35.38.38 |
| Hôpital de REIMS : | 03.26.78.79.20 |
| Hôpital de COULOMMIERS : | 01.64.65.37.00 |
| Médecin à SAACY : | |
| Dr FOU DA : | 01.60.23.60.09 |
| Infirmières à SAACY : | 01.60.23.72.19 |

Les pharmacies du secteur:

| | | |
|---------------------------|---|----------------|
| GOETZ/PRIEUR : | 5 rue du Pont, Saâcy sur Marne | 01.60.23.60.20 |
| Du FAUBOURG : | 18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.00.43 |
| De CONDE : | 85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.92.80 |
| Des PELLETIERS : | 18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.00.44 |
| ESMIEU : | 1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre | 01.60.22.01.01 |
| RIBOULOT : | 23 Grand Place, Jouarre | 01.60.22.06.04 |
| ARNAUD : | 7 av. de la Ferté/Jouarre, St Cyr sur Morin | 01.60.23.86.91 |
| POISSON-LEMAITRE : | 15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux | 01.64.35.98.45 |

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Ambulances Fertoises : | 28 bis rue de Jouarre, Jouarre | 01.60.22.03.45 |
| Azur Ambulances : | 17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre | 06.70.50.02.74 |
| Ambulances Favier : | 45 place Delahaye, Charly sur Marne | 03.23.82.04.56 |

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin : 01.60.22.43.57**

E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55

Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi, de 8h30 à 11h30
Mardi, de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



POSTE :

Lundi, de 9h à 12h
Mardi, de 9h à 12h
Jeudi, de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h



La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque, au foyer et à la Mairie.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

MECA'DOM 77
 "Mécanique à Domicile"
 TP - AGRICOLE - PL
 Tél : 06 86 64 04 84

BEAUVOIS JOCELYN EURL
**PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 CARRELAGE**
 01.60.23.51.18
 eurl-beau.jo@wanadoo.fr
 28 rue Alexandre Bouché
 77138 LUZANCY
 Siret : 44024110700026

JPH EVENT
 Son - Lumière - Vidéo
 Podium - Piste de danse
 06 08 06 88 87 Site : www.jph-event.fr
 34 rue des jardinets Mail : jph-event@orange.fr
 77138 Luzancy Siret : 529 570 327 00013

Antiquaire - Brocanteur
 Achats / Ventes d'objets, meubles, pendules, miroirs, ...
VENANT Nicolas
 06.86.25.04.31 - 09.51.10.12.85
 labrocantenedenicolass@orange.fr
 57 rue du Gal Leclerc - débarras de maison -
 77138 LUZANCY

Charles Bois
 Menuisier
 Mobilier
 Aménagement
 Décoration
 Création
 Ergonomie
 Accessoires
 Jouets & jeux
 06.63.84.70.58 / charlesbois.wixsite.com/luzancy

Alicia Renou
 Maître Reiki
 Praticienne NeurOptimal®
 www.osez-vous-maintenant.com
 06-89-44-84-60 alicia.renou.reiki77@gmail.com

FCDSB NETTOYAGE DE VITRES
 DEMANDEZ VOTRE DEVIS GRATUIT
 TEL: 07-81-50-61-87

L'atelier de sandra
 Coiffure à domicile 0642032889

LE DAUPHIN
Mr. DUCH Dominique
 23, rue du Général Leclerc
 77138 LUZANCY
 Téléphone - Fax
 01 60 23 51 10
 Fermé le mercredi

Artisan Boulanger
FOURNIL DE LUZANCY

s.a.r.l. MEDAC
 Fournitures et Pose
 de menuiserie PVC
 Mr De Oliveira
 06 07 26 91 09 - 06 27 89 00 18
 45, rue des Jardinets - 77138 LUZANCY
 Tél/Fax : 01 60 23 71 99 - Email : medac@orange.fr

Imprimerie du Faubourg
 Sylvie LAPLANCHE
 28, rue du Faubourg - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
 Tél : 01 60 22 01 74
 Fax : 01 60 22 97 50 - E-mail : imprim.faubourg@wanadoo.fr

Ne Pas Jeter sur la voie publique